

# Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité, de Surveillance et de gardiennage

Obligation de justification d'aptitude professionnelle pour tous les personnels exerçant l'activité de sécurité privée :

- Les dirigeants, les personnes exerçant à titre individuel (travailleurs indépendants), les salariés (agents) ne peuvent exercer leur activité dans la sécurité privée que s'ils justifient d'une aptitude professionnelle.
- Les nouveaux entrants dans la profession devront justifier de leur aptitude professionnelle avant leur embauche.

Le livre VI du code de la sécurité intérieure (décret 2014-1253 du 27 octobre 2014), impose aux personnes souhaitant exercer un métier de sécurité privée d'obtenir, préalablement à leur entrée en formation, une autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), pour exercer les activités de sécurité privée, les salariés entrant dans le champ d'application doivent justifier d'une aptitude professionnelle.

## OBJECTIF

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

- Maitriser la surveillance contre le vol sur le lieu de l'exercice de vos missions
- Maitriser la sécurité des usagers via le système de vidéosurveillance.
- Savoir contrôler l'accès d'une manifestation sportive, récréative et culturelle rassemblant plus de 300 personnes.
- Savoir effectuer une ronde de surveillance et connaître les points vulnérables et sensibles du site où vous effectuez vos missions.
- Gérer les potentiels conflits rencontrés sur le lieux de l'exercice de vos missions
- Gérer un poste central de sécurité dédié à la sureté

## DELAI D'ACCES A LA FORMATION

- Le candidat devra solliciter une demande d'autorisation préalable valable 06 mois auprès du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), via internet sur le site <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/>
- Le délai de traitement est de 15 jours
- Le candidat ne pourra débuter la formation sans autorisation préalable valide.

## PRE-REQUIS

- Sociabilité, constance, maîtrise de soi, respect des règles morales et civiques
- Esprit d'analyse, méthodique, rigoureux, sens des responsabilités
- Capacités relationnelles et rédactionnelles
- Sens de l'observation et capacité à réagir de manière adaptée

- Casier judiciaire vierge (décret 2014-1253 du livre VI)
- Savoir lire, écrire, comprendre et parler le français et savoir compter (Test B1)
- Autorisation préalable valide délivré par le CNAPS

## Programme de Formation

### ☐ UV 01 : Sauveteurs Secouriste du Travail : 14 heures

- Secours à personnes

### ☐ UV 02: Environnement juridique : 21 heures

- Connaître le livre VI du CSI
- Connaître les dispositions relatives du code pénal
- Connaître la législation relative
- Code pénal et code civil

### ☐ UV 03 : Gestion de conflits : 21 heures

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

### ☐ UV 04 : Stratégique : 8 heures

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre les consignes
- Réaliser une remontée d'informations
- Comprendre, transcrire et restituer des consignes écrites et/ou verbales

### ☐ UV 05 : Prévention des risques incendie : 7 heures

- Connaissance des vecteurs d'incendie
- Initiation au risque incendie

### ☐ UV 06 : Appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 heures

- Application de l'article 73 du CPP
- Application de l'article 73 dans le cadre des missions APS

### ☐ UV 07 : Sensibilisation aux risques terroristes : 13 heures

- Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les différentes menaces terroristes émergentes
- Connaître les différents matériels terroristes
- Réagir face à une attaque

☐ **UV 08 : Module professionnel : 45 heures**

- Surveillance et gardiennage
- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Ronde de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

☐ **UV 09 : Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures**

- Evènementiel
- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

☐ **UV 10 : Professionnel de la surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures**

- Télésurveillance et vidéo protection
- Systèmes de télésurveillance et de vidéo protection

☐ **UV 11 : Gestion des risques : 11 heures**

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

☐ **UV 12 : Evènementiel spécifique : 7 heures**

- Compétence en évènementiel
- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un évènement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements

☐ **UV 13 : Gestion des situations conflictuelles dégradées Industriel spécifique : 7 heures**

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçante

☐ **UV 14 : Industriel spécifique : 7 heures**

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques

## Module complémentaire CML FORMATION : 7 heures

- TAD (Technique d'appréhension et de défense)

### ☐ UV 15 : Pratique en situation d'agent rondier et d'agent PCS

## EVALUATION

L'obtention du TFP / APS est conditionnée par la validation de 15 UV :

- QCU de 99 questions sur les 14 UV
- Surveillance générale pratique UV 15 : mise en situation sur un contexte en situation d'agent rondier et d'agent PCS tiré au sort par le candidat.
- Secours à personnes : présentation du SST ou du PSC 1

## CERTIFICATION

Attestation délivrée par le centre de formation CML FORMATION.

Diplôme remis par la CPNEFP

Documents de synthèse remis aux stagiaires

**Participants** : 4 personnes minimum 12 personnes maximum

**Durée** : 182 heures hors examen au centre de formation

**Responsable pédagogique** : NAVARRO LUDOVIC

**Coût** : 1500,00 net de taxe